

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DAC 216 Subvention (170.000 euros) et avenant à convention avec l'association le BAL (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention du 6 janvier 2017 relative à l'attribution d'un acompte de 70.000 euros au titre de 2017 approuvée par délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu la délibération 2016 DAC 738, en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association le BAL (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 22 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association le BAL 6, impasse de la Défense (18e), au titre de l'année 2017, est fixée à 170.000 euros, soit un complément de 100.000 euros, après déduction de l'acompte déjà versé. 15948 ; 2017-03402.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 100.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO